
Grêle 2022 : Ouverture du guichet unique pour accéder au fonds d'urgence de l'Etat

Suite aux orages de grêle dévastateurs de juin 2022, la Chambre d'Agriculture de la Gironde a mis en place, dès le mois de juillet un fonds de solidarité avec le concours du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) et de la solidarité professionnelle.

Ce dispositif est aujourd'hui complété par l'aide d'urgence du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Cette aide accordée par l'Etat a vocation à apporter un appui aux situations de grande fragilité dans la limite de 5 000 € par exploitation. Ce plafond pourra être relevé dans les cas les plus extrêmes en fonction de l'enveloppe disponible.

Pour bénéficier de cette aide, les exploitants doivent [compléter un formulaire en ligne](#) sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Gironde **AVANT LE 21 SEPTEMBRE.**



Contact presse :

Karen Reyne

Chargée de communication

Tél : 05 56 79 64 07 – 06 86 42 81 40

@ : k.reyne@gironde.chambagri.fr